

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2006

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 717

présenté par
M. Cardo-----
à l'amendement n° 473 de M. Lagarde
-----**à l'ARTICLE 3**

Dans l'alinéa 4 de cet amendement, substituer aux mots :

« peuvent concourir »

le mot :

« concourent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.